



Transformation hangar en habitation

Par **Philippe33**, le **09/03/2015 à 20:11**

Bonjour,

En limite de mon terrain d'habitation il y a un hangar avec un projet de construction d'une maison à la place de cet hangar.

Ce que je voudrais savoir c'est dans quelle mesure le promoteur peut-il transformer le hangar en habitation, il me semble qu'il est obligé de garder certaine partie du bati existant ?

Si quelqu'un peut m'éclairer sur le sujet.

Bien cordialement.

Par **aguesseau**, le **09/03/2015 à 20:26**

bjr,

si le promoteur a obtenu son permis de construire, cela signifie que les règles d'urbanisme sont respectées.

ensuite si le terrain est constructible, il peut garder ou non des éléments de l'ancienne construction.

cdt